

Vente le Samedi
12 octobre 2019
de 9h à 17h

Salle du Docteur Guilbault

(Stade municipal, place de la République,
quartier de la Herse)

à Montreuil-Bellay



Dépôt des articles :
Vendredi 11 octobre
de 9h à 18h à la salle
du Docteur Guilbault
(règlement intérieur au verso)

**CENTRE SOCIAL et CULTUREL
INTERCOMMUNAL**

Roland Charrier



Montreuil-Bellay

CENTRE SOCIAL et CULTUREL INTERCOMMUNAL

Roland Charrier

139 rue d'Anjou - 49260 MONTREUIL-BELLAY

Tél. 02.41.52.38.99 - Fax. 02.41.53.75.17

rolandcharrier.csc@gmail.com

www.csc-rolandcharrier.centres-sociaux.fr

Règlement intérieur 2019

Pour les déposants



Préambule

La bourse aux jouets est organisée par l'Association « Centre Social et Culturel Intercommunal Roland Charrier » et se déroule le **samedi 12 octobre 2019**, à la salle du Docteur Guilbault, à Montreuil-Bellay (stade municipal, place de la République).

L'encadrement de cet évènement est assuré par des bénévoles de l'association.

L'accueil des visiteurs se déroule **de 9h à 17h** en journée continue.



Le dépôt des articles

Il est demandé 1€ par déposant. Conformément à la loi, le déposant doit être muni de sa carte d'identité.

Lieu et horaires de dépôt :

le **vendredi 11 octobre 2019 de 9h à 18h** en journée continue.

Les jouets et jeux déposés doivent être propres et bon état de fonctionnement.

Articles spécifiques : Pour les petits articles (livres, petites voitures, ...), des lots seront constitués.

Il est toutefois possible de les prévoir à l'avance avec le prix souhaité. Seuls les puzzles de 100 pièces et moins seront acceptés. Les peluches, CD, jeux vidéo et DVD ne sont pas acceptés. L'association se réserve le droit de refuser les articles ne répondant aux critères énoncés.



La restitution des articles

Se munir du justificatif de restitution.

Lieu et horaires de la restitution :

Le **samedi de 18h à 19h**, salle du Docteur Guilbault.

L'association prélève 10% du montant des ventes. La somme restituée est payée le soir même en espèces, jusqu'à un montant maximum de 7€. Au-delà, un chèque sera établi.